

9.4 Personnes handicapées

En 2016, 459 100 travailleurs handicapés sont employés dans les 102 100 établissements assujettis à l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)**. Cela représente 343 400 **emplois en équivalents temps plein (EQTP)** sur l'année, pour une part dans l'emploi direct (c'est-à-dire hors unités bénéficiaires liées à la sous-traitance, mis à disposition et stagiaires) de 3,5 %, soit + 0,1 point par rapport à 2015. Le nombre de travailleurs handicapés et leur part dans les effectifs ont légèrement augmenté en 2016. Ces nouveaux bénéficiaires ont été recrutés plus souvent en CDD (39 %) qu'en CDI (31 %).

Les prestations liées au handicap et à l'invalidité augmentent de nouveau en 2017 (+ 3,1 %, après + 2,6 % en 2016). Elles sont constituées pour plus d'un tiers de l'accueil et de l'hébergement en établissement médico-social, pour près d'un quart de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**, pour près d'un quart de pensions et rentes d'invalidité, et pour le reste d'autres prestations, dont la **prestation de compensation du handicap (PCH)** et l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** des moins de 60 ans. En 2017, les dépenses liées aux pensions d'invalidité continuent de progresser sous l'effet du recul de l'âge légal de départ en retraite à 62 ans, qui se traduit par un maintien plus durable des bénéficiaires dans le dispositif d'invalidité et donc par

une hausse de leurs effectifs (+ 2,6 %, après + 3,5 % en 2016).

Les dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) continuent de diminuer en 2017 (- 2,6 %, après - 2,4 % en 2016), en raison de la poursuite de la baisse des volumes de rentes d'incapacité permanente et du nombre de malades de l'amiante. Les rentes AT-MP représentent plus des trois quarts des prestations versées au titre d'incapacité permanente partielle (IPP) par la Sécurité sociale. Sur moyenne période, l'évolution de ces dépenses se distingue par leur recul, en lien notamment avec la baisse continue du nombre d'accidents du travail. Cette baisse tient principalement à celle de la part relative des secteurs industriels, au sein desquels les risques d'accidents sont les plus élevés, mais également au développement des actions de prévention.

À la rentrée 2017, 390 800 enfants ou adolescents en situation de handicap sont **scolarisés** ; près de 80 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 20 % restants dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux. En cinq ans, le milieu ordinaire a scolarisé 95 900 élèves supplémentaires, soit une croissance annuelle moyenne de 7,3 % alors que le secteur spécialisé est stable. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 7,5 % dans le premier degré et de 9,2 % dans le second degré en moyenne annuelle. ■

Définitions

Aide sociale aux personnes handicapées : depuis 2006, le dispositif d'aide sociale aux personnes handicapées a été modifié par la loi sur le handicap instaurant la PCH, prestation de compensation du handicap. L'ACTP, allocation compensatrice pour tierce personne, qui est progressivement remplacée par la PCH n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires.

Allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), AEEH, AES, AJPP, emploi en équivalent temps plein (EQTP), fédérations françaises handisport et du sport adapté, obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap, taux d'emploi : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Compte provisoire de la protection sociale : en 2017, le solde redevient positif », *Études et Résultats* n° 1093, Drees, novembre 2018.
- « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2016 – Légère hausse du taux d'emploi direct en équivalent temps plein », *Dares Résultats* n° 51, Dares, novembre 2018.
- « Fin 2017, les départements ont attribué 2 millions de prestations d'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées », *Études et Résultats* n° 1091, Drees, octobre 2018.
- « Repères et références statistiques 2018 », Depp, août 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2016

	Sexe		Âge			Catégories socioprofessionnelles				
	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Catégories socioprofessionnelles			
							Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
RQTH ¹	45	55	3	20	30	47	9	17	33	41
AT-MP ²	25	75	0	8	24	68	10	19	16	55
Pensionnés d'invalidité	62	38	0	7	23	70	8	21	40	31
Titulaires carte invalidité	43	57	3	25	29	43	6	13	40	41
Allocataires AAH	34	66	3	23	27	47	15	17	33	35
Mutilés de guerre et assimilés et autres	24	76	1	11	22	66	18	24	22	36
Ensemble	45	55	2	17	29	52	9	18	32	41

1. Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. 2. Accidents du travail et maladies professionnelles.

Champ : France hors Mayotte, établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus.

Sources : Agefiph ; Dares.

Part des salariés handicapés dans l'emploi en 2016

	2016 (p)
Ind. manif., ind. extract. et autres	4,0
Construction	3,0
Com. de gros et de dét., transp., héberg. et restau.	3,4
Information et communication	2,2
Activ. finan. et d'assur., activ. immob.	3,1
Activ. spéc., scient. et techn., activ. de serv. adm. et de soutien	2,8
Adm. publ., enseign., santé hum. et act. soc. ¹	4,5
Autres activités ²	3,5
Ensemble des établissements	3,5

1. Sont notamment inclus ici, dans le secteur de l'administration publique (hors fonction publique), les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, telles que les caisses d'allocations familiales par exemple.

2. Autres activités : agriculture, sylviculture et pêche, et diverses activités de service. Champ : France hors Mayotte, établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus. Lecture : en 2016, le taux d'emploi en EQTP de travailleurs handicapés dans les établissements du secteur de la construction s'élevait à 3,0 %. Note : effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence en équivalent temps plein / effectifs salariés totaux (calculés selon l'article L.1111-2 du code du travail).

Sources : Agefiph ; Dares.

Montants des prestations des risques invalidité et ATMP en 2016

	2016	16/15 en %
AT-MP^{1,2}	6 830	-2,4
Remplacement de revenu définitif	6 789	-2,4
Rentes et pensions AT-MP ¹	6 009	-1,2
Prestations liées à l'amiante (ACAATA et indemnités du FIVA) ³	780	-10,1
Autres prestations AT-MP ¹	41	-12,8
Invalidité⁴	38 944	2,6
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	8 780	4,7
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	9 058	2,7
Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRTH)	1 256	-1,0
PCH et ACTP ⁵ de moins de 60 ans	1 678	2,7
AJPP, AES, AEEH ⁶	962	8,8
Accueil et hébergement des personnes handicapées ⁶	14 674	1,8
ESAT, CRP, CPO ⁷	1 792	1,1
Autres prestations liées à l'invalidité	744	-5,1

1. Accidents du travail et maladies professionnelles. 2. Les prestations AT-MP s'élevaient à 6 654 M€ en 2017 (-2,6 % par rapport à 2016). 3. Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. 4. Les prestations d'invalidité s'élevaient à 40 162 M€ en 2017 et augmentent de 3,1 % par rapport à 2016.

5. Voir Définitions en annexes. 6. Y.c. prestations médico-sociales financées par l'assurance maladie. 7. Établissements et services d'aide par le travail, Centre de réadaptation professionnelle, Centre de préorientation.

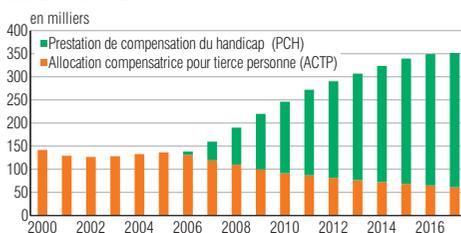
Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2017

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences	27 353	52 112	79 465
Licences féminines	8 288	17 602	25 890
Licences masculines	19 065	34 510	53 575
Autres titres de participation	6 394	11 724	18 118
Clubs	1 410	1 218	2 628

Source : MEOS.

Bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH de 2000 à 2017



Champ : France hors Mayotte, situation au 31 décembre de chaque année ; bénéficiaires de tous âges vivant à domicile ou en établissement. Note : les effectifs correspondent à des droits ouverts aux prestations au 31 décembre. Source : Drees, enquêtes Aide sociale.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2017-2018

Niveau d'enseignement ¹	Scolarité en milieu ordinaire		Établissements spécialisés ²	
	Individuelle	Collective	Établissements hospitaliers	Établissements médicaux et sociaux
Premier degré	130 506	50 652	5 392	60 492
Préélémentaire	36 625	5 088	2 347	20 680
Élémentaire	93 881	45 564	3 045	39 812
Second degré	98 445	41 873	2 367	6 749
Formations en collège	73 134	23 750	1 393	5 166
Formations en lycée	25 311	5 817	974	1 583
Autre niveau ³	///	12 306	///	///
Niveau indéterminé⁴	///	///	327	3 031
Total⁵	228 951	92 525	8 086	70 272

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux. 2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes. 3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau. 4. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer. 5. Dont 9 063 enfants ou adolescents en scolarisation partagée.

Source : Depp.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Titre de la double-page

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots ou expressions
en gras et en couleur
sont définis plus bas

ou dans la rubrique

« Définitions » en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page

Toutes les définitions
sont regroupées dans
la rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables gratuitement
pour approfondir le sujet
Adresses des sites Internet
à retrouver dans la rubrique
« Adresses utiles » en annexes

Après une accélération en janvier 2017 à +1,3 %, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** baisse progressivement jusqu'en juillet 2017 avant de remonter régulièrement au second semestre pour atteindre +1,2 %, fin 2017. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit globalement le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. De même, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), remonte très lentement de février à décembre 2017, passant de +0,2 % à +0,6 % fin 2017.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent davantage en 2017 qu'en 2016 (+1,0 %, après +0,2 % entre 2015 et 2016) : l'inflation atteint ainsi un niveau supérieur à celui de 2013. Ce dynamisme reflète un vif rebond des prix de l'énergie et une accélération des prix de l'alimentation et du tabac. Seul un recul un peu plus prononcé des prix des produits manufacturés modère la hausse de l'inflation, alors que les prix des services croissent au même rythme qu'en 2016.

Après trois années de baisse consécutive, les prix des produits énergétiques sont en forte hausse en 2017 (+6,2 % en moyenne, après -2,8 %) en lien avec la fiscalité accrue sur les carburants en janvier 2017 et la remontée du cours moyen du Brent. Tous les prix des produits pétroliers rebondissent nettement :

combustibles liquides (+17,3 % en moyenne), gazole (+11,7 %) et essence (+5,8 %). Les prix du gaz participent aussi à la hausse de l'inflation énergétique (+4,6 %, après -7,6 % en 2016). En revanche, les prix de l'électricité ralentissent (+0,4 %, après +3,1 %).

En 2017, les prix des produits alimentaires (y compris boissons, alcoolisées ou non) augmentent plus rapidement qu'en 2016 (+1,0 % en moyenne, après +0,6 %), avec une nette accélération des prix des produits alimentaires hors produits frais. Après deux années de faible hausse, les prix du tabac augmentent davantage : +2,7 % entre 2016 et 2017 en lien avec le relèvement des taxes.

En 2017, les prix des produits manufacturés diminuent (-0,6 % en moyenne, après -0,5 % en 2016). Ceux des articles d'habillement et de chaussures sont stables. Le recul des prix des produits de santé se poursuit pour la quatrième année consécutive. Enfin, les prix des autres produits manufacturés baissent (-0,2 % en moyenne en 2017, après -0,1 %).

L'inflation dans les services est inchangée en 2017, à +1,0 %, comme en 2016. Les prix des services de transport rebondissent nettement (+2,0 %, après -1,5 %). Ceux des services de santé augmentent vivement à la suite de la revalorisation des tarifs de consultation (+1,3 %, après +0,2 %). En revanche, les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2017, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Quant aux prix des services de communication, ils se replient fortement, après trois années de hausse. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 2017 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 102, Eurostat, juin 2018.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2017 », *Informations rapides* n° 8, Insee, janvier 2018.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

114

TEF, édition 2019 – Insee Références

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne, ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2017

en % — Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 17/16		Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 17/16	
	2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²		2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	1,0	1,2		Transport	1 451	3,1	2,8	
Ensemble (hors tabac)	9 812	1,0	1,1		Achats de véhicules	362	0,7	1,7	
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 435	1,1	1,4		Utilisation de véhicules personnels	801	4,5	3,9	
Produits alimentaires	1 311	1,1	1,5		Services de transport	288	2,0	1,1	
Boissons non alcoolisées	124	0,6	0,7		Communications	285	-4,2	-4,2	
Boissons alcoolisées et tabac	380	1,6	3,3		Services postaux	17	3,8	3,8	
Boissons alcoolisées	192	0,6	0,7		Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-8,6	-5,0	
Tabac	188	2,7	6,0		Services de téléphonie et de télécopie	225	-4,0	-4,6	
Habillement et chaussures	447	0,1	0,0		Loisirs et culture	894	0,3	0,5	
Habillement	357	0,1	0,0		Équipements audio-visuels, photo et informatiques	138	-2,2	-1,2	
Chaussures y c. réparation	90	-0,2	-0,1		Autres biens durables (loisirs)	46	-1,4	1,5	
Logement, chauffage, éclairage	1 418	1,6	1,4		Autres articles et équip. de loisirs	242	-0,2	0,3	
Loyers d'habitation	629	0,2	0,2		Services récréatifs et culturels	309	1,1	1,2	
Entretien et réparation courante du log.	172	1,5	1,6		Presse, livres et papeterie	140	1,9	2,0	
Distribution d'eau et autres services	159	1,4	1,5		Voyages touristiques tout compris	19	1,7	-6,0	
Chauffage, éclairage	458	3,7	2,9		Éducation	4	1,2	0,6	
Mobilier, équip. ménager, entretien maison	530	-0,2	-0,1		Hôtellerie, cafés, restaurants	752	1,6	1,4	
Meubles, tapis, revêtements de sol	154	-0,2	0,0		Restauration et cafés	587	1,4	1,2	
Articles de ménage en textile	39	0,9	1,2		Services d'hébergement	165	2,4	2,0	
Appareils ménagers	87	-2,0	-2,2		Autres biens et services	1 341	1,1	1,2	
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,4	0,9		Soins personnels	278	0,3	0,2	
Outils pour la maison et le jardin	50	-0,5	0,0		Effets personnels (non définis ailleurs)	119	0,9	1,1	
Entretien courant de l'habitation	130	0,4	0,4		Protection sociale	485	0,9	1,0	
Santé	1 063	-0,2	0,5		Assurances	296	2,1	2,3	
Médicaments et produits pharmaceutiques	463	-2,0	-1,7		Services financiers	38	2,5	2,2	
Médecine non hospitalière	600	1,3	2,2		Autres services	125	0,9	1,1	

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.
 2. Évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
- Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages. Note : base 100 en 2015.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

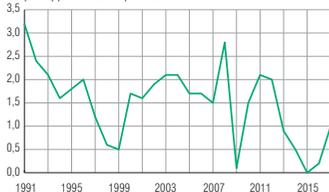
Hausse		Baisses	
	17/16		17/16
Combustibles liquides	+ 11,1	Pommes de terre	-10,8
Gazole	+ 9,4	Forfaits touristiques	-6,0
Médecines généralistes	+ 7,8	Lumières	-5,4
Fruits frais	+ 6,7	Matériel de téléphonie et de télécopie	-5,0
Huiles et graisses	+ 7,4	Matériel de nettoyage	-5,0
Tabac	+ 6,0	Appareils de transformation d'aliments	-5,0
Esence	+ 5,3	Appareils de cuisson	-4,2
Hydrocarbures liquéfiés (butane, propane, etc.)	+ 5,1	Matériel de traitement de l'information	-3,9
Services postaux	+ 3,8	Appareils photo et caméras	-3,8
Journaux et publications périodiques	+ 3,8	Tapis et moquettes	-3,4

Champ : France hors Mayotte. Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les Dom sauf indication contraire

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1991 à 2017

par rapport à l'année précédente en %



Champ : France hors Mayotte. Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

	17/16	17/16	
Allemagne	1,6	Lettonie	2,2
Autriche	2,3	Lituanie	3,8
Belgique	2,1	Luxembourg	1,6
Chypre	-0,4	Malte	1,3
Espagne	1,2	Pays-Bas	1,2
Estonie	3,8	Portugal	1,6
Finlande	0,5	Slovaquie	2,0
France	1,2	Slovénie	1,9
Grèce	1,0	Zone euro	1,7
Irlande	0,5	UE	1,4
Italie	1,0		

Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Source : Eurostat (extraction du 24 mai 2018).

Des données de cadrage européennes ou mondiales